



FAITS MARQUANTS

- Un indice de fréquence des accidents du travail plus élevé dans les deux départements que dans la région et en France
- Une baisse générale du nombre d'accidents du travail de 2011 à 2014 dans les deux départements, comme en France
- Une baisse des accidents de trajet chez les salariés du régime général entre 2011 et 2014
- Une diminution du nombre des maladies professionnelles reconnues depuis 2011
- Le secteur du BTP toujours en tête des secteurs d'activité présentant la plus forte sinistralité

DES INDICES DE FRÉQUENCE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL PLUS ÉLEVÉS EN ARDÈCHE ET DANS LA DRÔME QUE DANS LA RÉGION

Concernant les salariés du régime général (hors fonction publique dont les données sont trop parcellaires), le nombre d'accidents du travail atteint 2 474 dans l'Ardèche et 5 827 dans la Drôme, soit respectivement un indice de fréquence de 39 et de 41 accidents pour 1 000 salariés. Ces indices sont plus élevés que ceux de la région Rhône-Alpes (37) et de la France (34).

Dans l'Ardèche, 8% des accidents du travail ont entraîné une incapacité permanente (soit 186 IP) et 4% dans la Drôme (soit 253 IP), contre 8% dans la région Rhône-Alpes (soit 5 432 IP). On dénombre moins de 10 accidents du travail mortels dans la Drôme, comme dans l'Ardèche, sur les 62 enregistrés en région.

Concernant le régime agricole, l'indice de fréquence des accidents du travail est moins élevé dans l'Ardèche (12 accidents pour 1 000 salariés) et la Drôme (26) que dans la région (29). La proportion d'accidents graves (avec IP) est identique dans les deux départements (10% d'AT avec IP). Aucun accident mortel n'est enregistré en Ardèche et moins de 10 sont enregistrés dans la Drôme et la région.

Nombre d'accidents du travail, indice de fréquence, 2014

Année 2014	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes
Régime général			
Effectifs de salariés	63 957	142 580	1 936 667
Accidents du travail (AT)	2 474	5 827	71 898
AT avec IP	186	253	5 432
AT mortels	< 10	< 10	62
Indice de fréquence*	39	41	37
Régime agricole			
Effectifs de salariés	12 874	33 037	153 863
Accidents du travail (AT)	160	847	4 419
AT avec IP	16	85	341
AT mortels	0	< 10	< 10
Indice de fréquence*	12	26	29

Sources : CARSAT, CPAM, MSA

Exploitation ORS Rhône-Alpes

L'indice de fréquence* correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail dénombrés pour 1 000 salariés.

ORS Rhône-Alpes

La santé observée dans l'Ardèche et la Drôme

CONTEXTE NATIONAL

L'employeur a le devoir d'adapter les conditions de travail afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale. Compte tenu de la nature de l'activité exercée, il doit évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un document unique d'évaluation des risques (DUER) et mettre en œuvre des actions de prévention. Il est également tenu à une obligation générale d'information et de formation à la sécurité.

En France métropolitaine, sur 18,6 millions de salariés en 2014, on dénombrait 621 111 accidents ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (IP) et 530 accidents mortels. Durant cette même année, selon l'Assurance maladie, ce sont 86 746 accidents de trajet avec arrêt de travail ou incapacité permanente qui ont été indemnisés et 281 accidents de trajet ont été mortels. Les accidents de trajet représentent environ 14% de l'ensemble des accidents du travail avec arrêt mais leur poids en termes de gravité est beaucoup plus important puisqu'ils représentent 53% des accidents mortels (contre 67% en 2010). Concernant les maladies professionnelles (MP), 51 631 MP ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente ont été enregistrées en 2014 et 368 décès ont été imputés aux MP.

En termes d'évolution, la fréquence des accidents du travail et des accidents de trajet est influencée par la conjoncture économique. Après deux années de baisse, la fréquence des accidents du travail atteint un palier en 2014. Elle reste toutefois à un des niveaux les plus bas jamais atteints depuis 70 ans (indice de fréquence de 34 accidents pour 1000 salariés). Parallèlement, la fréquence des accidents de trajet connaît, en 2014, une baisse marquée, atteignant 4,6 accidents de trajet pour 1 000 salariés, soit le niveau le plus bas obtenu depuis 2008. L'absence de neige et de verglas en 2014 peut expliquer en partie ce résultat. Quant aux maladies professionnelles, l'année 2014 montre une légère augmentation (51 631 contre 51 452 en 2013). L'augmentation annuelle moyenne des MP est de 3,4% sur les 10 dernières années.

Un 3^{ème} Plan Régional de Santé au Travail (PRST3), déclinaison du plan national (PST3), débutera en 2017 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.



UN INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN BAISSÉ EN ARDÈCHE ET SURTOUT DANS LA DRÔME

Depuis 2011, on observe une tendance à la baisse du nombre d'accidents du travail (AT) parmi les salariés du régime général, en Drôme et en Ardèche, comme en Rhône-Alpes. Cependant, après une baisse marquée, entre 2011 et 2013, du nombre d'accidents du travail (-5% en Ardèche, -15% pour la Drôme et -8% pour Rhône-Alpes), et alors que la baisse se poursuit en 2014 en Ardèche (-4%), on assiste à une légère remontée dans la Drôme (+5%) et à une stabilisation dans la région (-1%). La même tendance à la baisse est constatée pour le nombre d'AT ayant entraîné une incapacité permanente (accidents graves), avec toutefois une augmentation dans l'Ardèche entre 2013 et 2014 (+16%).

L'indice de fréquence des AT des salariés du régime général est en baisse entre 2011 et 2014 mais de manière plus marquée dans la Drôme (46 à 41) que sur les autres territoires. Cet indice drômois reste toutefois en 2014 supérieur à l'indice de fréquence de l'Ardèche et de la région (41 dans la Drôme, contre 39 en Ardèche et 37 dans la région).

Concernant les salariés du régime agricole, on observe également une évolution à la baisse du nombre d'AT entre 2011 et 2014. L'indice de fréquence diminue aussi, de façon plus marquée entre 2012 et 2013, tendance qui se poursuit en Ardèche en 2014, tandis qu'une légère remontée est notée dans la Drôme (25 à 26).

LE SECTEUR DU BTP RESTE LE SECTEUR À LA PLUS FORTE SINISTRALITÉ

Dans la région Rhône-Alpes, le secteur le plus touché par les accidents du travail est le BTP avec, en 2014, un indice de fréquence de 69. Le secteur incluant les transports est le deuxième secteur à plus forte sinistralité, puis arrivent les secteurs de l'alimentation, des services, et de la métallurgie.

BAISSE DES ACCIDENTS DE TRAJET DEPUIS 2011, CHEZ LES SALARIÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL

Depuis 2011, le nombre d'accidents de trajet diminue chez les salariés du régime général en particulier dans la Drôme avec une baisse de 17% entre 2011 et 2014 (652 à 539). Sur la même période, une baisse de 11% est observée en Ardèche (272 à 242). C'est en revanche une stabilité (voire une hausse) des accidents de trajet qui est observée chez les salariés du régime agricole.

La gravité des accidents de trajet diminue pour le régime général entre 2011 et 2014, alors qu'elle est stable pour le secteur agricole (les petits effectifs ne permettent pas de dégager une tendance).

La question des accidents de trajet est à mettre en lien, dans ces deux départements, avec la topographie et les infrastructures de transport.

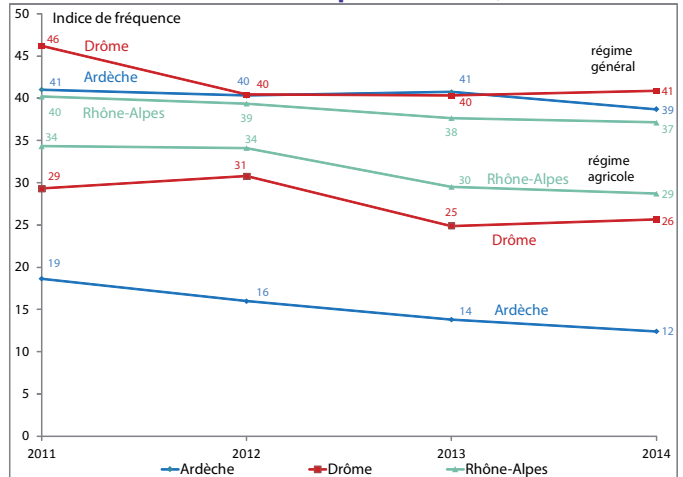
Nombre d'accidents du travail (AT), 2011-2014

	Régime général				Régime agricole			
	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014
Ardèche								
Nombre d'accidents du travail	2 690	2 600	2 565	2 474	236	194	169	160
avec incapacité permanente	223	164	160	186	18	24	20	16
Drôme								
Nombre d'accidents du travail	6 554	5 732	5 553	5 827	933	987	781	847
avec incapacité permanente	297	288	305	253	103	89	53	85
Rhône-Alpes								
Nombre d'accidents du travail	78 720	76 186	72 749	71 898	5101	4919	4401	4419
avec incapacité permanente	5671	5771	5768	5432	412	355	293	341

Sources : CARSAT, CPAM, MSA

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Evolution de l'indice de fréquence des AT, 2011-2014



Sources : CARSAT, MSA

Exploitation ORS Rhône-Alpes

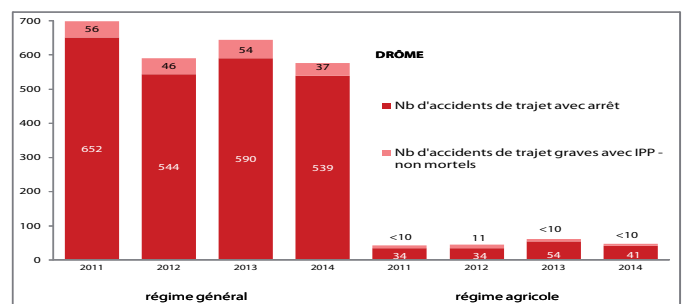
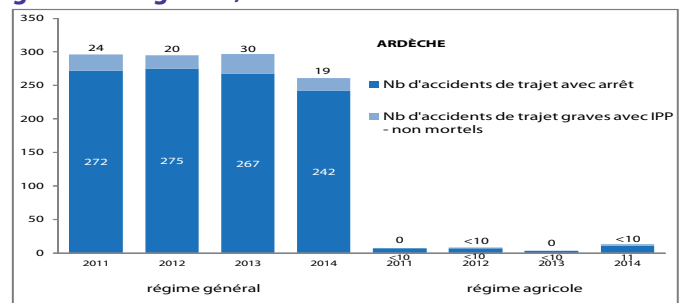
Les AT des secteurs à forte sinistralité, 2014

Secteurs	Rhône-Alpes indice de fréquence
BTP	69
Transport, eau, gaz, électricité, livre, communication	53
Alimentation	51
Services (santé, action sociale, activités associatives)	51
Métallurgie	33

Source : CARSAT

Exploitation ORS Rhône-Alpes

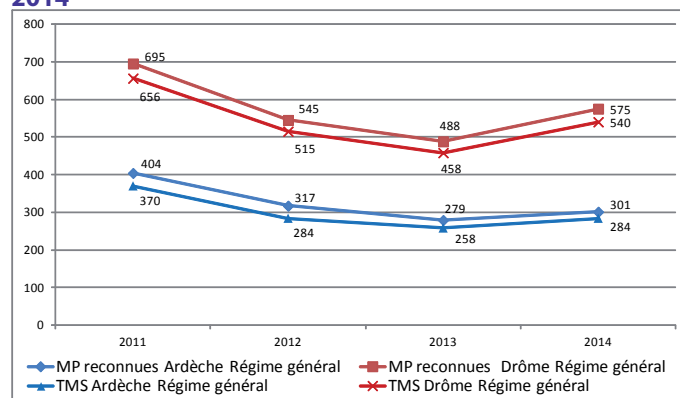
Evolution du nombre d'accidents de trajet pour le régime général et agricole, 2011 à 2014



Sources : CARSAT, CPAM, MSA

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Evolution du nombre de maladies professionnelles reconnues et de TMS* reconnues, régime général, 2011-2014



Sources : CARSAT, CPAM, MSA

Exploitation ORS Rhône-Alpes

* TMS : troubles musculo-squelettiques

Nombre de maladies professionnelles (MP) déclarées et % de MP reconnues en 2013, régime général

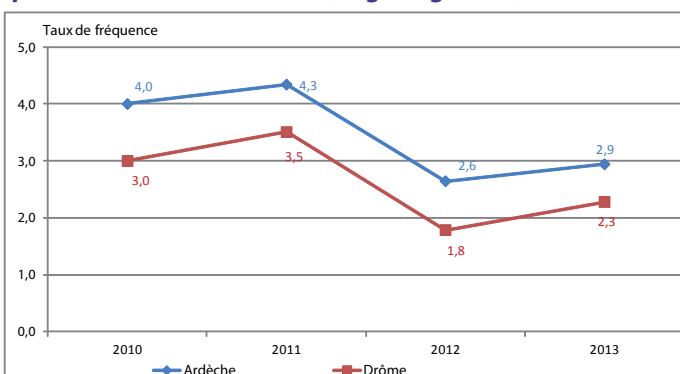
	MP déclarées	% MP reconnues	% MP rejetées	% MP en attente de décision
Ardèche	396	65%	27%	8%
Drôme	952	46%	34%	19%
Rh-Alpes	9 281	49%	33%	17%

Sources : CARSAT, CPAM

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Tableau de bord des risques professionnels - année 2013

Evolution du taux de fréquence* des maladies professionnelles reconnues, régime général, 2010-2013



Sources : CARSAT, CPAM

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Tableau de bord des risques professionnels - année 2013

* Le **taux de fréquence** correspond au nombre de maladies professionnelles reconnues dénombrées pour un million d'heures travaillées.

Avertissement : La simple évolution des volumes n'apporte des éléments qu'à la condition de les rapporter à l'axe économique. Ainsi une évolution de 10% du nombre d'heures travaillées peut être à l'origine d'une évolution du nombre de sinistres dans une proportion voisine. Il n'y a pas alors d'évolution du taux de sinistralité, mais bien simplement du volume. La comparaison interdépartementale ou par rapport à des moyennes régionales doit être faite avec précaution tant les tissus économiques peuvent être différents, notamment compte tenu des poids relatifs des secteurs accidentogènes dans chaque département. Cependant, l'évolution département par département des volumes déclarés reflète assez bien l'évolution de l'activité macro économique globale d'un département ou de la région. L'écart des taux de reconnaissance entre les Caisses ou par rapport à un taux régional doit être examiné avec précaution tant il est difficile d'identifier facteurs internes ou externes. Il n'est pas acquis que des écarts ne puissent pas être liés à des contextes locaux ou culturels de déclaration plus ou moins « sérieuse » des AT/MP (facteurs externes). Les évolutions de l'indicateur MP avec arrêt peuvent correspondre à de multiples causes autres que la gravité : prescriptions d'arrêt plus ou moins faciles, situation économique.

Les conditions d'indemnisation des maladies professionnelles sont variables selon les régimes d'assurance maladie, que ce soit au niveau des tableaux ou des conditions de reconnaissance. Il n'est ainsi pas légitime d'additionner les chiffres de régimes différents. Par ailleurs, les exploitants non agricoles et les travailleurs non salariés non agricoles ne sont assurés qu'à titre individuel pour ce risque. Enfin, la fonction publique (État, collectivités locales, hôpitaux, éducation...) regroupe une part importante des salariés, mais l'absence d'un système d'information systématique ne nous permet pas de disposer de données sur les maladies professionnelles affectant ces salariés.

UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES DANS L'ARDÈCHE ET LA DRÔME ENTRE 2011 ET 2013, SUIVIE D'UNE AUGMENTATION EN 2014

Chez les salariés du régime général, l'évolution à la baisse du nombre de maladies professionnelles (MP) reconnues entre 2011 et 2013 est similaire dans les deux départements (d'environ -30%), avec de nouveau une évolution à la hausse entre 2013 et 2014 (de +8% dans l'Ardèche et de +18% dans la Drôme). Ces évolutions sont en grande partie liées à la conjoncture économique.

La part très élevée des MP pour troubles musculo-squelettiques (TMS) dans l'ensemble des MP (environ 94% dans les deux départements) explique en majeure partie ces tendances.

Concernant le régime agricole (non représenté sur le graphique), l'Ardèche compte très peu de MP ces dernières années (moins de 10 par an). La Drôme en comptait 41 en 2011 (22% des MP de la région) et 30 en 2014 (17% des MP de la région).

UN DÉCALAGE IMPORTANT ENTRE LES MALADIES DÉCLARÉES ET RECONNUES

Chez les salariés du régime général, environ deux tiers des MP déclarées ont été reconnues en Ardèche en 2013, contre un peu moins de la moitié dans la Drôme et la région Rhône-Alpes. Ce taux peut varier fortement d'une année à l'autre, notamment en raison du nombre fluctuant de MP en attente de décision. Ainsi dans la Drôme, entre 2011 et 2013 le taux de MP en attente de décision est passé de 3% à 19%, entraînant une baisse du pourcentage de MP reconnues.

DES TAUX DE FRÉQUENCE DE MP À LA BAISSÉ

Rapporté au nombre d'heures travaillées, le nombre de MP a connu globalement une évolution à la baisse dans les deux départements. Alors que les taux de fréquence des MP augmentaient progressivement depuis 2008, ils ont connu une baisse notable entre 2011 et 2012 dans la Drôme et l'Ardèche, en partie du fait du contexte économique défavorable (baisse de l'effectif global salarié et donc du nombre d'heures travaillées).

PREMIÈRE CAUSE D'ARRÊTS DE TRAVAIL DE LONGUE DURÉE : LES MALADIES OSTÉO-ARTICULAIRES

les troubles ostéo-articulaires représentent en 2015 la première cause des arrêts de travail de longue durée, chez les salariés du régime général, dans l'Ardèche comme dans la Drôme. Suivent les troubles mentaux, principalement expliqués par des épisodes dépressifs, puis les tumeurs (du sein et du poumon notamment), les lésions traumatiques et empoisonnements, les maladies de l'appareil circulatoire.

MISES EN INVALIDITÉ : TROUBLES MENTAUX ET MALADIES OSTÉO-ARTICULAIRES

A la suite d'une maladie ou d'un accident d'origine professionnelle ou non, le salarié qui a perdu une partie (ou la totalité) de sa capacité de travail, peut sous certaines conditions être reconnu invalide par le service médical de l'assurance maladie.

Sur l'année 2015, dans l'Ardèche et la Drôme comme en Rhône-Alpes, les troubles mentaux et les maladies ostéo-articulaires sont à l'origine, chacun, d'environ un tiers des mises en invalidité. Les tumeurs, les maladies de l'appareil circulatoire et les maladies du système nerveux sont les principales autres causes. Les mises en invalidité de l'Ardèche représentent 6% (soit 563 bénéficiaires) de l'ensemble des mises en invalidité de la région et celles de la Drôme 7,5% (soit 703 bénéficiaires).

30% DES SALARIÉS RHÔNALPINS PENSENT QUE LE TRAVAIL A UNE INFLUENCE NÉGATIVE SUR LEUR SANTÉ

Dans la région Rhône-Alpes, plus de la moitié des salariés interrogés lors de l'enquête Sumer 2010 pensent que le travail n'a pas d'influence sur leur santé. Ils sont 17% à lui attribuer une influence positive et 30% une influence négative. Le fait d'être satisfait, ou non, de son travail joue fortement sur la perception de l'influence du travail sur la santé : 71% des salariés insatisfaits de leur travail pensent qu'il a une influence néfaste sur leur santé contre 24% des salariés satisfaits.

Le sentiment de satisfaction étant lié à la reconnaissance du travail par les supérieurs hiérarchiques, le manque de reconnaissance influe également négativement sur le lien perçu entre travail et santé. Les salariés déclarant une faible reconnaissance sont plus nombreux à avoir une vision négative de leur travail (42%) que ceux déclarant une reconnaissance élevée (18%).

Enfin, concernant les comportements hostiles au travail, 49% des salariés subissant au moment de l'enquête un comportement hostile pensent que le travail influence négativement leur santé, contre 25% de ceux n'en subissant pas.

Nombre de bénéficiaires d'arrêts de travail de longue durée pour les principales causes, régime général, 2015

	Hommes			Femmes		
	Ardèche	Drôme	Rh-Alpes	Ardèche	Drôme	Rh-Alpes
Maladies système ostéoarticulaire, muscles et tissu conjonctif	235	388	4560	259	468	5486
Troubles mentaux	172	262	3 582	229	475	5820
dont épisode dépressif	90	116	2 023	164	295	3855
Tumeurs	104	150	1928	180	233	3025
dont du sein	0	0	0	92	109	1604
dont des bronches et poumons	16	22	276	15	14	138
Lésions traumatiques et empoisonnements	80	178	2291	60	110	1469
Maladies de l'appareil circulatoire	127	175	1 944	37	67	703

Sources : DRSM Rhône-Alpes

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Part (%) des mises en invalidité, régime général, 2015

	Ardèche	Drôme	Rh-Alpes
Troubles mentaux	25%	28%	28%
Maladies ostéoarticulaires, muscles et tissu conjonctif	35%	32%	29%
Tumeurs	12%	11%	12%
Maladies de l'appareil circulatoire	10%	8%	9%
Maladies du système nerveux	6%	6%	6%
Autres	12%	15%	16%
Nombre de bénéficiaires (100%)	563	703	9357

Sources : DRSM Rhône-Alpes

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Evolution du nombre de bénéficiaires du régime général mis en invalidité par année de début de prestation, 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Ardèche	417	515	608	531	563
Drôme	657	750	735	743	703
Rh-Alpes	1 074	1 265	1 343	1 274	1 266

Sources : DRSM Rhône-Alpes

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Perception de l'influence du travail sur la santé en Rhône-Alpes, 2010

En % des salariés concernés	Soutien social		Reconnaissance du travail		Comportements hostiles		Ensemble des salariés
	Pas satisfait	Satisfait	Faible	Elevée	En vit un ou plus	N'en vit pas	
Influence du travail sur la santé Positive	6	20	15	21	14	19	17
Aucune	23	57	44	61	37	56	52
Négative	71	24	42	18	49	25	30

Sources : DGT/DARES - Enquête SUMER 2010 - Exploitation DIRECCTE / SESE / Champ : régime général (hors intérim) en Rhône-Alpes

L'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels) est une enquête transversale réalisée par les médecins du travail et de prévention et coordonnée par la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) et la DGT (Direction générale du travail). Cette enquête permet de cartographier les expositions aux risques professionnels des salariés, la durée de ces expositions et les protections collectives ou individuelles éventuelles mises à disposition. L'enquête Sumer est réalisée tous les sept ans, ce qui permet de mesurer l'évolution des expositions professionnelles des salariés. Des résultats par région sont disponibles lorsque les effectifs de salariés enquêtés sont suffisants.